

N° 301 – 31 janvier 2023

ENERGIE – PARLEMENT

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables a été adoptée par la commission mixte paritaire le 24 janvier 2023.

Cette loi fera rapidement l'objet d'une note descriptive de la FNCCR. D'ici là, vous pouvez vous référer au compte-rendu du dernier Conseil d'Orientation des ELD du 19 janvier 2023. •EB

[Source : Site de l'Assemblée nationale](#)

ENERGIE – UE

La Commission Européenne a publié une consultation publique attendue portant réforme de l'organisation du marché de l'électricité (Market Design).

Elle y propose de

- favoriser le développement des contrats de long terme de type PPA et CfD
- encourager les solutions de flexibilité pour gérer l'équilibre du système électrique
- prendre des mesures ciblées pour améliorer l'efficacité des marchés à court terme
- certains aspects des interventions temporaires d'urgence mises en œuvre ces derniers mois (ex. rente infra-marginale) pourraient être transformés en éléments plus structurels de la conception du marché de l'électricité.
- Trouver une meilleure autonomisation et protection des consommateurs

La période de contribution sera clôturée le 13 février 2023. •EB

[Source : Site de la Commission Européenne](#)

ENERGIE

Arrêté du 25 janvier 2023 portant nomination au Conseil supérieur de l'énergie

Sont nommés au CSE au titre de représentants des entreprises :

- M. GEDILAGHINE (titulaire) en remplacement de M. HENRIOT
- Mme PONTY (suppléante) en remplacement de Mme LANDAIS-PETIT
- MM. OTMANI et PIERZO en qualité de suppléants
- Mme SAILLARD (suppléante) en remplacement de Mme EZENFIS

Est nommée au CSE au titre de représentant des collectivités :

- Mme NIESON (titulaire) •EB

[Source : arrêté DGEC du 25/01/23](#)

Le CSE s'est prononcé sur divers textes d'importance pour les ELD à l'occasion de sa séance du 26 janvier 2023 parmi lesquels :

- **Projet de décret relatif au chèque énergie :** révision du plafond d'éligibilité pour tenir compte de l'inflation – *Avis favorable*
- **Projet de décret complément au bouclier tarifaire en faveur des TPE éligibles au bouclier et à l'amortisseur ayant conclu un contrat au 2nd trimestre 22 :** Vise à plafonner le prix pour les TPE à 280€/MWh en moyenne, sur 90% de la consommation historique. Création d'une aide supplémentaire aux entreprises qui en font la demande, par l'intermédiaire des fournisseurs qui pourront les recouvrer par l'intermédiaire de l'ASP. – *Avis favorable*
- **Projet de décret modifiant le décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022 :** vise à introduire une aide supplémentaire à l'amortisseur pour les TPE ayant signé ou renouvelé leur contrat au S2 22 à un prix supérieur à 280 €/MWh en moyenne annuelle. Est prévu une compensation jusqu'à 230 €/MWh (part énergie) sur 90% des volumes de consommation historique. – *Avis favorable*
- **Projet d'arrêté relatif aux consommations historiques et aux consommations lors des périodes de fortes tensions :** cet arrêté définit la consommation historique d'un client (moyenne des 4 consommations annuelles les plus fortes sur les 5 dernières années) et définition des volumes livrés lors des périodes de fortes tensions sur le système électrique – *Avis favorable*
- **Projets d'arrêtés relatifs aux TRVe résidentiels, non-résidentiels, jaune et vert, ZNI :** conformément aux dispositions de l'art. 181 de la LF23, le gouvernement n'appliquera pas les augmentations préconisées par la CRE et limitera la hausse à 15% en moyenne. – *Avis favorable*
- **Projet d'arrêté relatif aux tarifs de cession aux ELD :** la proposition de la CRE entraîne une hausse moyenne de + 168,07 €/MWh, soit + 178,27 % HT par rapport à 2022. Elle ne sera pas appliquée conformément à l'art 181 de la LF 23. – *Avis favorable. •EB*

Source : FNCCR

Décret n° 2023-28 du 23 janvier 2023 modifiant le décret n° 2012-103 du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation des ressources issues de la taxe instituée par l'article 1519 B du code général des impôts et l'article D. 742-13-1 du code de la sécurité intérieure

Ce décret modifie les modalités d'utilisation des ressources issues de la taxe annuelle sur les installations de production d'électricité éoliennes en mer. L'édition des arrêtés de répartition du produit de la taxe (communes et SNSM) est anticipée pour permettre un versement l'année même de l'imposition. • EB

Source : JORF du 25/01/23

Décret n° 2023-35 du 27 janvier 2023 relatif aux comités régionaux de l'énergie

Ce décret précise la composition et les modalités de fonctionnement des comités régionaux de l'énergie, dont l'objectif est de favoriser la concertation, en particulier avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives à l'énergie au sein de chaque région (hors ZNI).

On retiendra notamment que le collège 3 représentant les collectivités (hors région) doit représenter au moins 33% des membres du comité et les élus régionaux du collège 2 ne peut représenter moins de 20% des membres du comité. En outre, les représentants du collège 4 (entreprises du secteur dont les GRD) sont désignés de façon à représenter de manière équilibrée le secteur de l'énergie en termes de vecteurs énergétiques, de typologie et de taille des organisations. • EB

Source : JORF du 28 janvier 2023

ELECTRICITE

Circulaire du ministère de la culture sur l'accélération de la production des EnR : instruction des demandes d'autorisation et suivi des travaux d'implantation de panneaux solaires

Il s'agit, en lien avec les ABF, d'encourager l'implantation dans les zones logistiques, ZA, ZI, parking, hangars, grandes surfaces, terrasse, délaissés, ... et préconise certaines retenues sur les sites remarquables détaillées dans la circulaire. • EB

Source : Légifrance circulaire du 9/12/22

Arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie et l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie

L'arrêté augmente la bonification et le montant minimal d'incitation financière pour l'installation de pompes à chaleur sur certaines fiches d'opérations standardisées (BAR-TH-104,143 et 113), complète les critères d'éligibilités de la fiche BAR-TH-143 « Système solaire combiné ». • EB

Source : JORF du 13 janvier 2022

Arrêté du 10 janvier 2023 modifiant les conditions d'application du Coup de pouce «

Rénovation performante d'une maison individuelle » du dispositif des certificats d'économies d'énergie • EB

Source : JORF du 13 janvier 2023

Arrêté du 12 janvier 2023 relatif à la création de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie • EB

Source : JORF du 20/01/2023

Arrêté du 30 janvier 2023 relatif aux tarifs de cession de l'électricité aux entreprises locales de distribution • EB

Source : JORF du 31/01/23

Arrêté du 30 janvier 2023 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité applicables aux consommateurs résidentiels en France métropolitaine continentale • EB

Source : JORF du 31/01/23

Arrêté du 30 janvier 2023 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité applicables aux consommateurs non résidentiels en France métropolitaine continentale • EB

Source : JORF du 31/01/23

Arrêté du 30 janvier 2023 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité Jaunes et Verts applicables aux consommateurs en France métropolitaine continentale • EB

Source : JORF du 31/01/23

Arrêté du 30 janvier 2023 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité applicables dans les zones non interconnectées au réseau métropolitain continental • EB

Source : JORF du 31/01/23

PUBLICATIONS DE LA CRE

Publication des barèmes applicables pour les tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'Engie - Janvier 2023 • EB

Source : Site de la CRE le 6 janvier 2023

Publication des barèmes des ELD applicables au 1er janvier 2023

La date butoir du gel, initialement fixée au 31 décembre 2022, a été prolongée jusqu'au 30 juin 2023. La CRE publie également les barèmes dans les différentes ELD tels qu'ils résulteraient de l'application des arrêtés relatifs aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel des ELD de juin 2022. • EB

Source : Site de la CRE le 9 janvier 2023

Publication des barèmes applicables pour les tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'Engie - Février 2023 • EB

Source : Site de la CRE

DELIBERATIONS DE LA CRE



Délibération n° 2022-323 du 8 décembre 2022 portant décision relative à la mise en œuvre d'un versement anticipé exceptionnel d'une partie du solde du compte de régularisation des charges et produits (CRCP) de RTE.

RTE restitue plus rapidement cet excédent exceptionnel à ses utilisateurs. Cela aura un effet direct pour les utilisateurs raccordés au RPT exploité par RTE par l'intermédiaire d'un versement unique de RTE à ses utilisateurs avant le 15 mars 2023. Les utilisateurs raccordés aux RPD bénéficieront de cette restitution par l'intermédiaire de l'évolution annuelle du TURPE. • EB

[JOFRF du 8 janvier 2023](#)

Délibération n° 2023-04 du 5 janvier 2023 portant décision sur les règles de valorisation des effacements de consommation sur les marchés de l'énergie (dites règles NEBEF)

Par cette délibération, la CRE définit le barème de versement applicable du 1er au 31 janvier • EB

[Source : délibération CRE du 5/01– JO du 6/01](#)

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 12 janvier 2023 portant projet de décision sur l'évolution annuelle du tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel de GRTgaz et Teréga au 1er avril 2023 • EB

[Source : délibération de la CRE du 12/01/2023](#)

Délibération de la CRE du 12 janvier 2023 portant communication sur la méthode de fixation des tarifs réglementés de vente d'électricité.

- la CRE maintient un lissage sur deux ans de l'approvisionnement du ruban pour le calcul du complément d'approvisionnement en énergie. Elle réduit à un an, à compter de 2023, la durée de lissage de la forme du complément d'approvisionnement en énergie.
- La CRE précise les modalités de prise en compte du coût des écarts au périmètre d'équilibre et de l'approvisionnement en CEE (EDF comme référence).
- Légère évolution de la méthode fixant la composante de rémunération normale.
- La CRE précise les évolutions en structure des TRVe nécessaires pour mobiliser tous les moyens de flexibilité en cas de pointe hivernale. • EB

[Source : délibération de la CRE du 12/01/2023](#)

Délibération de la CRE du 12 janvier 2023 portant communication relative à la méthodologie applicable à l'examen d'un projet d'ouvrage de stockage d'électricité dans les zones non interconnectées

La CRE met à jour plusieurs points de sa méthodologie adoptée le 30 mars 2017.

Les évolutions permettent notamment de préciser :

- le champ d'application et les modalités de saisine
- les différents services pouvant être rendus par les ouvrages de stockage ;

- les priorités d'examen des projets, notamment l'articulation entre les différentes technologies, et la méthode de sélection des projets au regard des économies de charges de SPE qu'ils permettent de générer et des objectifs de politique énergétique ;
- les modalités d'évaluation des surcoûts de production évités ;
- les modalités de détermination du coût normal et complet et de révision de la compensation ;
- la mise en œuvre de l'arrêté du 6 avril 2020 relatif au taux de rémunération du capital investi dans des moyens de stockage en ZNI ;
- les modalités de mise en œuvre des diverses incitations : incitation à la disponibilité et à la performance des installations, au respect du calendrier de mise en service et à l'exécution du contrat jusqu'à son terme ;
- la constitution du dossier de saisine pour les différents cas d'application • EB

[Source : Délibération CRE du 12/01/23](#)

Délibération de la CRE du 19 janvier 2023 portant proposition des tarifs réglementés de vente d'électricité

La CRE propose une évolution du niveau moyen des TRVe de + 108,70 % HT (175,61 €/MWh HT ou + 99,22 % TTC) par rapport aux tarifs gelés en vigueur, qui se décompose en :

- + 108,91 % HT soit + 175,41 €/MWh HT ou + 99,36 % TTC, pour les tarifs bleus résidentiels.
- + 106,88 % HT soit + 177,52 €/MWh HT ou + 97,94 % TTC pour les professionnels.

• EB

[Source : délibération de la CRE du 19 janvier 2023](#)

Délibération de la CRE du 19 janvier 2023 portant proposition des tarifs de cession de l'électricité aux ELD

La proposition de la CRE entraîne une hausse moyenne de + 168,07 €/MWh du tarif de cession soit + 178,27 % HT par rapport au niveau du tarif de cession en vigueur en 2022 et qui a été gelé par le gouvernement. • EB

[Source : délibération de la CRE du 19 janvier 2023](#)

RH – CSNP IEG

La FNCCR organise en ce début d'année, des formations RH dans le secteur des IEG.

Ces formations qui se tiendront sur deux jours à Paris, seront dispensées par un maître de conférences en droit du travail, spécialisé notamment dans les spécificités du statut.

Plus d'informations écrivant à :

e.bourdot@fnccr.asso.fr

Arrêté du 4 janvier 2023 portant extension de l'accord du 6 octobre 2022 portant sur les mesures salariales 2023 dans la branche professionnelle des industries électriques et gazières • EB

[Source : JORF du 14 janvier 2023](#)



Arrêté du 10 janvier 2023 portant nomination du président et du président suppléant de la Commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières

M. Pierre-Guy MARTIN (UNEmIG) et M. Jean-Marc COURTE (UFE) sont nommés président et vice-président à la CSNP IEG. • *EB*

[Source : JORF du 13/01/2023](#)

CONTENTIEUX RACCORDEMENT

De la possibilité pour un maire de refuser le raccordement définitif au RD d'une construction irrégulière • *EB*

Source : TA Toulon, 6 décembre 2022, n° 2000138

– [Seban et associés](#)

